

ASSEMBLÉE NATIONALE

JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES - (N° 1150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 28

présenté par

M. Boucard, M. Pradié, M. Nury, M. Sermier, M. Lurton, Mme Anthoine, M. Door, Mme Kuster,
Mme Bazin-Malgras, M. Leclerc, M. Cattin, M. Bony, Mme Valérie Boyer, M. de Ganay,
M. Viala, M. Vialay et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.